

DELIBERATION N° 98/09-06 - TARIFS DES MANIFESTATIONS ET ANIMA- TIONS DU COMITE D'EXPANSION

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle que par délibérations des 24 Janvier 1994 et 22 Janvier 1996, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs d'entrée aux différentes manifestations et animations du Comité d'Expansion comme suit :

- conférence filmée	30 F
- théâtre	30 F
- concerts	30 F
- bals	50 F
- fête de la bière	75 F
- Jazz Pulsations en pays lorrain	60 F

Afin de promouvoir la culture et dans un souci familial et social, il apparaît nécessaire d'instituer, pour toutes les manifestations, un demi-tarif à destination des scolaires, des étudiants et des apprentis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- d'accepter cet additif aux délibérations précitées, à compter du 1er Octobre 1998,
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget en cours.